

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

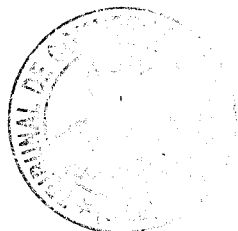
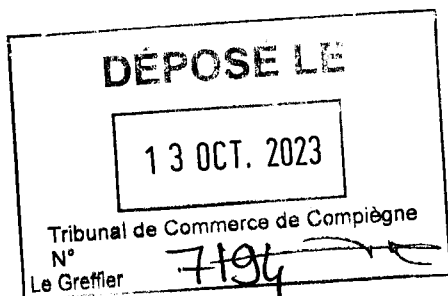
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 50016

Numéro SIREN : 380 454 215

Nom ou dénomination : 2 L M

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt 7194



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2022

44 Rue Aristide Briand
60870 VILLERS-SAINT-PAUL

SIRET : 38045421500027



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>2LM - GROUPE LOISELEUR</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>44 Rue Aristide Briand 60870 VILLERS-SAINT-PAUL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 8 0 4 5 4 2 1 5 0 0 0 2 7</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>30/04/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
AC IIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	155 543	61 212
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	28 600	63 400
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	246 257	166 499
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	5 264 832	5 264 832
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	430 400	5 555 942
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	419 967
		Autres créances (3)	BZ	CA	251 838
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	400 000
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	345 558	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	37 761	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 455 124	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	430 400	7 011 067
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2LM - GROUPE LOISELEUR		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)		DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	13 703	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	3 286 830	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	253 694	
	Subventions d'investissement		DJ	35 000	
	Provisions réglementées *		DK	134 998	
			DL	TOTAL (I) 3 824 225	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
		DO	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			DR	TOTAL (III)	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 791 919	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	890 734	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	82 517	
	Dettes fiscales et sociales		DY	396 656	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	25 016	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	TOTAL (IV) 3 186 842		
Ecart de conversion passif *		ED	TOTAL (V)		
		EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V) 7 011 067		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 693 305	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	1 531 598
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	1 531 598
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	335 397
	Autres Produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 866 995
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	642 040
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	39 798
	Salaires et traitements *				FY	689 298
	Charges sociales (10)				FZ	331 041
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	123 164
			- dotations aux provisions		GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)				GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 825 343	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	41 652	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	277 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 496
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	279 496	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	21 735
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	21 735	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	257 761	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	299 414	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2LM - GROUPE LOISELEUR</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 1	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 3 204	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 3 204	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI -3 204	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK 42 516	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 2 146 492	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 1 892 798	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN 253 694	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX 2 000
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 335 397
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives A6	
	dont cotisations facultatives Madelin		A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CHQ AMENDE FS STATIONNEMENT CHQ AMENDE FS STATIONNEMENT		35		
ROMPUS TVA ROMPUS TVA		3		
Reclt IRIS Antérieur IRIS non justifié		3 166		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	
			Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	183 720	KE	125 035	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO	
	Installations gales, agencés*, aménagés des constructions		[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	137 682	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	110 100	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	147 854	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	395 636	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U	5 234 859	8V	8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V	
	TOTAL IV			LQ	5 234 859	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 814 215	ØH	ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virements de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat de mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	MN
		Matériel de transport			IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	
Avances et acomptes			NC		ND	NE		
TOTAL III			IY		NG	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7	
	Autres participations			IØ		ØX	ØY	
	Autres titres immobilisés			1I		2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E	2F	
	TOTAL IV			13		NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK	ØL		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2LM - GROUPE LOISELEUR					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 30/04/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.						
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.						
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2LM - GROUPE LOISELEUR										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	111 622	PF	72 521	PG		PH				184 143	
TOTAL I		RK	111 622	RM	72 521	RN		RO				184 143	
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	23 571	QE	13 425	QF		QG				36 996	
	Matériel de transport	QH	47 835	QI	22 517	QJ		QK				70 352	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	124 207	QM	14 701	QN		QO				138 908	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II		QU	195 614	QV	50 643	QW		QX				246 257	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	307 236	ØP	123 164	ØQ		ØR				430 400	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4						
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	134 998	TM	TN	TO	134 998
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	134 998	TS	TT	TU	134 998
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z		TV	TW	TX	
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	134 998	UB	UC	UD	134 998
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : 2LM - GROUPE LOISELEUR Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	419 967	419 967		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 634	14 634	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	237 204	237 204		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance		VS	37 761	37 761			
TOTAUX		VT	709 566	709 566	VV		
RENVUOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 791 919	298 382	1 199 497	294 040
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	82 517	82 517			
Personnel et comptes rattachés		8C	23 734	23 734			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 405	43 405			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	234 606	234 606		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	83 125	83 125		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 785	11 785		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	890 734	890 734			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	25 016	25 016			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	3 186 842	1 693 305	1 199 497	294 040	
RENVUOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	70 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	278 917	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

2 L M

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : 44 Rue Aristide Briand
60870 VILLERS SAINT PAUL
380 454 215 R.C.S. COMPIEGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2022 DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Comité de gestion et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2022, s'élevant à 253 694 Euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	253 694 Euros
Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	146 306 Euros
Qui est ainsi ramené à 3 140 524 Euros,	

Total distribuable	400 000 Euros
--------------------------	---------------

A titre de dividendes aux Associés,

Soit 136,05 Euros par action ordinaire de catégorie A

Soit 60 000 Euros pour l'action de préférence de catégorie B

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus distribués mentionnés aux articles 108 à 117 bis et 120 à 123 bis du Code général des impôts dont désormais assujettis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU), dit « Flat tax », de 30 %, calculé sur les revenus bruts distribués.

Les associés personnes physiques qui le souhaitent peuvent néanmoins opter pour le maintien de la taxation au barème progressif de l'impôt sur le revenu.



Dans ce cas, ils demeurent assujettis au prélèvement à la source au taux de 12,8 %, auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. En contrepartie, les associés peuvent continuer de bénéficier, sur le montant des dividendes distribués, de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par l'établissement payeur et versés au Trésor Public dans les 15 premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Éligibilité à l'abattement (CGI, Art. 158)	Non éligibilité à l'abattement (CGI, Art. 158)
30 avril 2019	102,04 Euros cat. A 45 000 Euros cat. B	117 693 Euros	182 307 Euros
30 avril 2020	136,05 Euros cat. A 60 000 Euros cat. B	217 680 Euros	182 320 Euros
30 avril 2021	102,04 Euros cat. A 45 000 Euros cat. B	163 260 Euros	136 740 Euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 novembre 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



**Certifié conforme
Le Président**

2 L M

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : 44 Rue Aristide Briand
60870 VILLERS SAINT PAUL
380 454 215 R.C.S. COMPIEGNE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022**

**EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2022
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 253 694 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	253 694 Euros
Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	<u>146 306 Euros</u>
Qui serait ainsi ramené à 3 140 524 Euros,	

Total distribuable	400 000 Euros
--------------------------	---------------

A titre de dividendes aux Associés,
Soit 136,05 Euros par action ordinaire de catégorie A
Soit 60 000 Euros pour l'action de préférence de catégorie B

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 424 225 Euros.

Les dividendes seraient mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus distribués mentionnés aux articles 108 à 117 bis et 120 à 123 bis du Code général des impôts sont désormais assujetties à un prélèvement forfaitaire unique (PFU), dit « Flat tax », de 30 %, calculé sur les revenus bruts distribués.






Les associés personnes physiques qui le souhaitent peuvent néanmoins opter pour le maintien de la taxation au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Dans ce cas, ils demeurent assujettis au prélèvement à la source au taux de 12,8 %, auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. En contrepartie, les associés peuvent continuer de bénéficier, sur le montant des dividendes distribués, de l'abattement de 40% prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par l'établissement payeur et versés au Trésor Public dans les 15 premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Certifié conforme
Le Président







PLC Conseil
ce qui compte, c'est vous

2 L.M.S.A.S

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 30 avril 2022
2 L.M.S.A.S
44, rue Aristide Briand - 60870 Villers Saint Paul
Ce rapport contient 29 pages

SIÈGE SOCIAL : 8, rue de Sétubal - 60000 Beauvais
Tél. : 03 44 02 88 53 - Site : www.plc-conseil.fr - mail : contact@plc-conseil.fr



2 L.M S.A.S

Siège social : 44, rue Aristide Briand - 60870 Villers Saint Paul

Capital social : 100 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2022

A l'Assemblée Générale de la société 2 L.M S.A.S

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 L.M S.A.S relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 avril 2022 s'établit à 5.264.832 euros, sont évalués à leur coût de revient et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites en notes « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de gestion.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beauvais, le 15 novembre 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized oval shape with a vertical line through it and a horizontal line across the middle, followed by a small flourish.

Lionel CHISS
Commissaire aux Comptes

BILAN - ACTIF

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 30/04/22	Valeurs nettes au 30/04/21	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	61 212	2 565	58 647	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	63 400	69 533	-6 133	-9
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	166 499	200 022	-33 524	-17
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	5 264 832	5 234 859	29 973	1
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 555 942	5 506 979	48 963	1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	419 967	280 615	139 352	50
Autres (3)	251 838	301 150	-49 312	-16
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	400 000	400 000		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	345 558	110 918	234 640	212
Charges constatées d'avance(3)	37 761	91 755	-53 994	-59
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 455 124	1 184 439	270 686	23
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	7 011 067	6 691 418	319 649	5

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

PASSIF	Valeurs au 30/04/22	Valeurs au 30/04/21	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	13 703	13 703		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 286 830	3 475 579	-188 748	-5
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	253 694	111 252	142 442	128
SITUATION NETTE	3 654 227	3 700 533	-46 306	-1
Subventions d'investissement	35 000		35 000	
Provisions réglementées	134 998	134 998		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 824 225	3 835 531	-11 306	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	1 791 919	2 001 815	-209 896	-10
Emprunts et dettes financières diverses (3)	890 734	500 000	390 734	78
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 517	115 753	-33 236	-29
Dettes fiscales et sociales	396 656	237 836	158 821	67
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	25 016	483	24 533	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	3 186 842	2 855 887	330 955	12
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	7 011 067	6 691 418	319 649	5
(1) Dont à plus d'un an	1 493 537			
(1) Dont à moins d'un an	1 693 305	1 133 363		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

	Du 01/05/21 Au 30/04/22	% CA	Du 01/05/20 Au 30/04/21	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 531 598	100	1 367 656	100	163 941	12
Montant net du chiffre d'affaires	1 531 598	100	1 367 656	100	163 941	12
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	335 397	22	296 356	22	39 041	13
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 866 995	122	1 664 012	122	202 983	12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	642 040	42	591 507	43	50 533	9
Impôts, taxes et versements assimilés	39 798	3	36 344	3	3 454	10
Salaires et traitements	689 298	45	823 289	60	-133 991	-16
Charges sociales	331 041	22	367 167	27	-36 126	-10
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	123 164	8	56 207	4	66 957	119
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	1				1	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 825 343	119	1 874 514	137	-49 171	-3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	41 652	3	-210 502	-15	252 154	120
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ZLM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

	Du 01/05/21 Au 30/04/22	% CA	Du 01/05/20 Au 30/04/21	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	277 000	18	253 300	19	23 700	9
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 496		2 097		399	19
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	279 496	18	255 397	19	24 099	9
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	21 735	1	6 332		15 403	243
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	21 735	1	6 332		15 403	243
RÉSULTAT FINANCIER	257 761	17	249 066	18	8 696	3
RÉSULTAT COURANT avant impôts	299 414	20	38 564	3	260 850	676
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1		1		-29	
Sur opérations en capital			9 380	1	-9 380	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1		9 381	1	-9 380	-100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	3 204		1		3 203	
Sur opérations en capital			433		-433	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 204		434		2 770	638
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 204		8 947	1	-12 151	-136
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	42 516	3	-63 741	-5	106 257	167
TOTAL DES PRODUITS	2 146 492	140	1 928 790	141	217 702	11
TOTAL DES CHARGES	1 892 798	124	1 817 538	133	75 259	4
Bénéfice ou Perte	253 694	17	111 252	8	142 442	128

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ZLM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES	0		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ZLM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2022 dont le total est de 7 011 066,82 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 253 694,05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/08/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/04/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ZLM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 30 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 30 ans ans
- Installations techniques	3 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	3 ans
- Matériel de bureau, informatiq	2 à 5 ans ans
- Logiciels et progiciels	1 à 3 ans ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

~~Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.~~

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2LN - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des	Augmentations	
			immob. début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA- BLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	183 720		125 035
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		137 682		
	Autres immos corporelles				
Matériel de transport		110 100			
Matériel de bureau & mobilier informatique		147 854		17 119	
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	395 636		17 119
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		5 234 859		29 973
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	5 234 859		29 973
TOTAL GENERAL			5 814 215		172 127

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORA- BLES	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			308 755	
	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers				137 682	
	Autres immos corporelles					
Mat. bureau, inform., mobilier				110 100		
Emb. récupérables & divers				164 973		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL			412 755	
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				5 264 832	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			5 264 832	
TOTAL GENERAL					5 986 342	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	111 622	72 521		184 143
TOTAL	111 622	72 521		184 143
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	23 571	13 425		36 996
Matériel de transport	47 835	22 517		70 352
Mat. bureau et informatiq., mob.	124 207	14 701		138 908
Emballages récupérables divers				
TOTAL	195 614	50 643		246 257
TOTAL GENERAL	307 236	123 164		430 400

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constr.						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
Immo. corp.						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

ZLN - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (1U)	(Quote-part du capital détenu en %)	Valeurs comptables des titres détenus (6) (7)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (8)		Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (1U)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (1U)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)												
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)												
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)												
GL HAUTS DE FRANCE GRAND PARIS - 44 RUE ARISTIDE BRIAND 60870 VILLERS SAINT PAUL - 322640863	500 000	2 938 804	98,00	984 821	984 821	984 821				18 388 352	428 165	147 000
GL NATURECO - 44 RUE ARISTIDE BRIAND 60870 VILLERS SAINT PAUL - 417795085	50 000	586 477	100,00	38 112	38 112	38 112				1 061 730	95 959	60 000
GL GRAND PARIS EST - 17 B BOULEVARD DES ARTISANS 77700 BAILLY ROMAUVILLIERS - 389669151	64 000	796 141	100,00	480 000	480 000	480 000				2 232 249	107 646	
GL PARIS SUD - 5 RUE AUGUSTE DUPIN 94520 MANDRES LES ROSES - 572139772	275 982	1 340 603	100,00	1 024 982	1 024 982	1 024 982				7 611 320	180 122	70 000
GL HYDROGENIE - 27 RUE DE LA BEAUCE 78500 SARTROUVILLE - 838227114	100 000	91 545	60,00	60 000	60 000	60 000				2 044 926	35 253	
SOLDRAIN - 9 ALLEE DES CARRIERES 77090 COLLEGIEN - 383999786	400 000	500 982	100,00	2 500 000	2 500 000	2 500 000				2 166 662	344 212	
GRAND PARIS OUEST - 0 CHEMIN DE LA GARENNE 78440 PORCHEVILLE - 401257886	50 000	948 643	100,00	16 946	16 946	16 946				2 846 287	283 077	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)												

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société. (3) Distinguer (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements), à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

	Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (c) (1U)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette
				Valeurs comptables des titres détenus (/)(8)	
				Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/)(9)	
				Montant des cautions et avals donnés par la société (/)	
				Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/)(1U)	
				Résultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (/)(1U)	
				Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)	

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société soumise à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

ZLM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
		Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	419 967	419 967	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéficiaires			
		Etat & autres coll. publiques	14 634	14 634	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)	237 204	237 204	
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	37 761	37 761		
	TOTAUX	709 566	709 566		
RENOIS	(1)	Montant des	* Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ENTREPRISES LIÉES

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Le groupe LOISELEUR présente des comptes combinés qui ne sont pas des comptes consolidés.

En effet, ces comptes combinés ne répondent pas à une obligation légale en application de l'article L 233-17 2° du Code du commerce.

Pour rappel, la consolidation des comptes est une obligation légale des lors qu'un groupe d'entreprises dépasse deux des trois seuils suivants :

- plus de 250 salariés
- un total bilan supérieur à 24 millions d'euros
- un chiffre d'affaires supérieur à 48 millions d'euros

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		37 761
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	37 761

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		344 110
Autres créances		
Disponibilités		
	TOTAL	344 110

CAPITAUX PROPRES

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500,00	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 500,00	40,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 791 919	298 382	1 199 497	294 040
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	82 517	82 517		
Personnel & comptes rattachés	23 734	23 734		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	43 405	43 405		
Etat & Impôts sur les bénéfices	234 606	234 606		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	83 125	83 125		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	11 785	11 785		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	890 734	890 734		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	25 016	25 016		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	3 186 842	1 693 305	1 199 497	294 040
RENVOIS				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	278 917			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ZLM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	836
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118
Dettes fiscales et sociales	38 926
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	25 016
TOTAL DES CHARGES À PAYER	64 896

ENGAGEMENTS

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Il n'a pas été comptabilisé d'indemnité de départ en retraite dans les comptes annuels au 30 avril 2022.
La convention collective afférente à l'activité de la société est celle des entreprises paysagistes.

NANTISSEMENT DONNÉ

Un nantissement de 2.000.000 € sur les titres SOLDRAIN a été consenti au Crédit Agricole pour une durée de 7 ans à compter du 6 avril 2021.

LES EFFECTIFS

ZLM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

LES EFFECTIFS

	30/04/2022	30/04/2021
Personnel salarié :	7,00	6,00
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Effectif global	7,00	6,00



COMMENTAIRE

2LM - GROUPE LOISELEUR

Du 01/05/2021 au 30/04/2022

INTEGRATION FISCALE

La société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés à compter du 1er mai 1998.
Le périmètre d'intégration se présente comme suit :

Société mère : 2LM

Filliales intégrées :

- SA Groupe Loiseleur HAUTS DE FRANCE - GRAND PARIS
- SAS Groupe Loiseleur GRAND PARIS OUEST
- SAS Groupe Loiseleur GRAND PARIS EST
- SAS Groupe Loiseleur GRAND PARIS SUD
- SAS Groupe Loiseleur NATURECO

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés :

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, les Sociétés Filiales doivent constater dans leurs comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe de la Société Mère une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elles auraient constaté individuellement si elles n'avaient pas été intégrées à la Convention.

~~A la clôture d'un exercice déficitaire, la Société Filiale ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur la Société Mère, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.~~

